

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

présenté aux Assises de la mobilité 2016

Défi Action 9.1 - Développer les plans de déplacements d'entreprises et d'administrations

1 DESCRIPTION DU PROJET

L'agglomération de Cergy-Pontoise œuvre depuis plusieurs années pour le développement d'une mobilité durable et veille à favoriser l'usage de solutions alternatives à la voiture individuelle. L'automobile occupe toutefois encore une part prépondérante dans la répartition modale des déplacements (69% pour les déplacements domicile-travail vers l'agglomération¹).

Cergy-Pontoise compte 90 350 salariés dont 23% travaillent dans les 15 parcs d'activités du territoire et 70 % résident hors de l'agglomération.

L'amélioration de l'accessibilité des entreprises est un enjeu prioritaire et une réponse à des attentes fortes tant des employeurs que de leurs salariés. C'est l'un des piliers de l'attractivité économique du territoire et de la bonne santé des entreprises (facilitation du recrutement, économies en matière de foncier et d'infrastructure, productivité et sécurité des salariés, etc.).

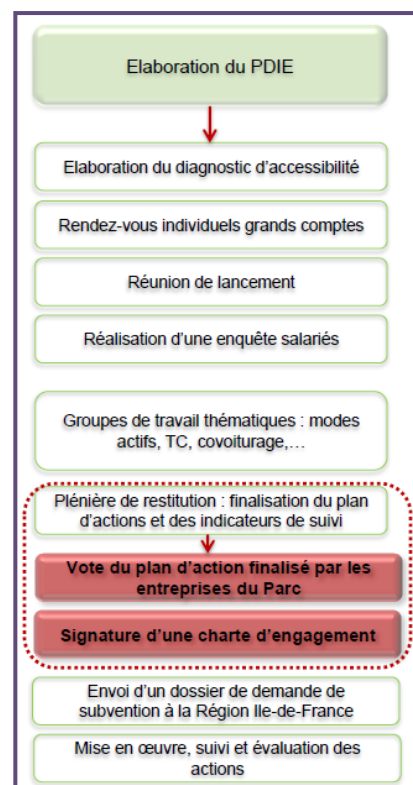
Un plan de déplacement interentreprises permet de connaître et de prendre en compte les besoins de déplacement des salariés à l'échelle d'un parc d'activité. Pour l'agglomération de Cergy-Pontoise, il s'agit de maintenir une dynamique locale d'échanges et de mise en réseau des entreprises permettant de mutualiser certaines actions pour atteindre la masse critique nécessaire, tout en accompagnant les entreprises assujetties à l'obligation de mise en place de plans de mobilité en 2018 prévue dans la loi pour la transition énergétique. C'est aussi un outil pour développer les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Depuis 2014, trois PDIE ont été mis en place sur 3 parcs d'activités qui regroupent près de 26 000 salariés.

- **PDIE Parc des Bellevues** : lancé en mars 2014, les 17 entreprises engagées se sont regroupées dans l'Association des Entreprises des Bellevues. Elles représentent 2 114 salariés soit 46% des salariés du parc.
- **PDIE Parc de l'Horloge** : lancé en février 2016, la démarche rassemble pour le moment 13 employeurs (entreprises, écoles, collectivités) représentant 3 078 salariés et étudiants soit 42% de l'effectif total. Un démarchage est toujours en cours auprès des autres entreprises du parc.
- **PDIE Parcs de Béthunes, Vert-Galant et Epluches** : lancé en octobre 2016 sur trois parcs adjacents accueillant 851 entreprises et 15 500 salariés, le PDIE sur ces parcs en est à ses débuts. 32 entreprises de tailles variées ont déjà fait part de leur intérêt pour la démarche lors de la réunion de lancement.

Une méthodologie comportant quatre étapes a été mise en place pour accompagner les entreprises dans cette démarche :

- la réalisation d'un diagnostic détaillé, comportant d'une part une étude de l'accessibilité du parc nourrie d'un travail de terrain et des remontées des entreprises, et d'autre part une enquête auprès des salariés,
- l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel (3 ans) et évolutif par la Communauté d'agglomération et les entreprises, contenant des actions publiques et privées. Ce plan d'actions est réalisé lors de groupes de travail thématiques avec les entreprises.
- la mise en œuvre du plan d'actions par les entreprises et l'agglomération,
- le suivi des actions mises en œuvre et l'évaluation de la démarche.



¹ Enquête déplacements sur les parcs d'activités de l'agglomération de Cergy-Pontoise, 2012

Les actions mises en place entre 2014 et 2016 sont diverses et de différents ordres :

- l'étude de l'amélioration de la desserte bus sur le parc d'activités des Bellevues par la CACP et le STIF (création et amélioration de l'existant) et mise en place d'une navette privée temporaire par l'entreprise SAFRAN dans l'attente de la mise en œuvre,
- la valorisation de la pratique des modes actifs : sécurisation de certains axes, aménagement d'infrastructures cyclables / piétonnes par l'agglomération et les communes concernées, communication sur l'offre existante, organisation d'évènements de sensibilisation (vélobus permettant de découvrir les itinéraires cyclables entre le parc et les gares, essai de vélo à assistance électrique, etc.), mise en place d'une prime à l'achat de VAE...
- la promotion du covoiturage via l'expérimentation de l'application Karos sur le parc des Bellevues ou encore l'organisation d'un évènement de « speedmeeting » covoiturage,
- la mise en place d'une communication globale sur les différents modes de déplacements (site intranet, présentoirs mobilité à l'accueil des entreprises, réalisation de cartes d'accessibilité...) et l'organisation d'évènements de sensibilisation par l'agglomération et les entreprises (conseil en mobilité personnalisé, intervention dans la structure, évènement sécurité routière...).



*Evènement sécurité routière organisé au parc de Bellevues
©CACP*

2

LES ACTEURS DU PROJET

L'agglomération de Cergy-Pontoise accompagne les entreprises dans la mise en place du PDIE, anime le réseau et assure le suivi des actions. Un poste dédié, appartenant à la fois à la direction du développement économique et la direction mobilité et financé par la Région Ile-de-France et l'ADEME permet d'assurer ces missions. L'agglomération a également un rôle de maître d'ouvrage, et consacre une enveloppe budgétaire spécifique pour l'aménagement des espaces publics au sein des parcs d'activités développant une démarche de PDIE.

Les autres collectivités (villes, département) sont associées à la démarche, notamment pour les actions pour lesquelles elles sont maîtres d'ouvrage. Les gestionnaires de service représentent un appui en terme logistique (lieu d'accueil des réunions et des évènements, mobilisation du réseau d'entreprises...)

Enfin les entreprises sont parties prenantes de cette démarche, elles participent à l'élaboration du plan d'action et notamment de la priorisation des mesures et sont un relai essentiel vers leurs salariés. Dans le cas des Bellevues, elles se sont constituées en association (l'Association des Entreprises des Bellevues).

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Les PDIE sont appelés évoluer constamment en fonction des besoins exprimés par les parties prenantes, tant en matière de gouvernance que dans le contenu des actions. A ce stade, aucune évaluation des PDIE en cours n'a encore été réalisée.

A noter que le poste dédié à la gestion des PDIE au sein de la CACP est à durée déterminée (dec. 2015 – dec. 2018).

4

CONTACT

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : Emilie LEPICARD, Chef de projet Plans de Déplacement Inter-Entreprises et mobilités

Association des Entreprises des Bellevues : Elodie SIMON, référente PDIE

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info